



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Reseau Internet

Question écrite n° 41776

### Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme le secretaire d'Etat charge de la francophonie sur le recent rapport interministeriel Falque-Pierrotin pour un aménagement du droit actuel sur Internet. La mission jugeant indispensable une plus grande presence francophone sur le reseau, il souhaite savoir quelle suite elle entend reserver a cette preconisation.

### Texte de la réponse

Comme le souligne fort justement le rapport Falque-Pierrotin, le developpement tres rapide des autoroutes de l'information ne doit pas entrainer une uniformisation culturelle et linguistique. Par la force des choses, l'anglais domine actuellement de facon ecrasante les nouveaux reseaux. Il revient donc a la France et au Etats francophones de proposer un autre modele qui recuse tout monopole de langue. Les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le francais en partage reunis a Cotonou (Benin) en decembre 1995 ont affirme la volonte de la communaute francophone d'occuper toute sa place sur les inforoutes. Cette ambition n'est aucunement defensive. Les pays francophones disposent avec leur patrimoine culturel et humain d'atouts exceptionnels qui leur permettront de tirer un profit particulier des nouvelles technologies. La France a tout interet a mener ce combat avec ses partenaires francophones, pour des raisons a la fois politiques et economiques. Appuyee sur plus de quarante pays, la France sera davantage en mesure de faire avaliser par la communaute internationale ses preoccupations en matiere de respect de la diversite linguistique et culturelle, comme elle a reussi a la faire a la conference de Midrand (Afrique du Sud) sur la societe de l'information. L'elargissement du marche des nouvelles technologies de l'information a l'ensemble des pays francophones permettra, en outre, de rentabiliser les investissements que la France sera amenee a faire, aussi bien pour les infrastructures que pour les contenus. A cet effet, la resolution de Cotonou sur les inforoutes prevoit d'une part d'aider les pays francophones du Sud a participer au developpement de ces nouvelles technologies, d'autre part de developper des contenus en francais. L'acces d'utilisateurs francophones plus nombreux aux nouveaux reseaux de communication devrait inciter pouvoirs publics et operateurs prives a accroitre l'offre de programmes en francais. Une conference des ministre francophones charges des inforoutes se tiendra a Montreal au printemps 1997. Des ateliers regionaux se reuniront dans les prochaines semaines pour en definir les grands themes. Sans attendre cette conference, la France a commence de mettre en oeuvre les orientations de Cotonou, soit dans un cadre national, soit dans le cadre multilateral francophone. A titre national, il convient d'abord de rappeler l'effort mene par le ministere de la culture pour numeriser les collections d'art de nos musees et les catalogues de la Bibliotheque nationale de France, premiere etape indispensable a leur mise ulterieur sur les reseaux. Les pouvoirs publics ont egalement mis en place des mecanismes de soutien aux initiatives privees permettant d'accroitre l'offre de contenus de qualite sur Internet (fonds de soutien a l'edition sur memoire optique ; fonds d'aide aux investissements multimedias des entreprises de presse). Dans le cadre francophone, la France s'efforce de contribuer a l'effort d'equipement des pays du Sud et de leur faciliter l'acces a des contenus adaptes a leurs besoins. Ainsi, a la conference internationale de l'Internet Society qui s'est tenue pour la premiere fois dans un pays francophone, a Montreal en juin dernier, ont ete organisees a notre initiative

des ateliers de formation pour des stagiaires en provenance des pays francophones, 64 participants en provenance de 27 pays du Sud. Ces ateliers avaient pour but d'aider les pays francophones qui ne sont pas encore reliés au réseau Internet et tous ceux qui sont en voie de le faire de préparer et d'organiser leur connexion. Les plans d'action présentés lors du dernier sommet de Cotonou par l'ACCT et l'AUPELF-UREF, opérateurs de la francophonie multilatérale, ont commencé à être mis en œuvre ou développés, en particulier le programme Refer de l'AUPELF-UREF qui a pour ambition de créer un réseau de chercheurs et de scientifiques francophones. De son côté l'Agence de la francophonie (ACCT) vient de créer une nouvelle direction du Multi-Media, chargée de mettre en œuvre les programmes Relai et Prosud. Relai permettra la diffusion de l'ensemble des données disponibles de la francophonie et la constitution à terme d'un réseau francophone accessible à tous. Prosud doit permettre de numériser le patrimoine culturel des pays francophones.

## Données clés

**Auteur :** [M. Terrot Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41776

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** francophonie

**Ministère attributaire :** francophonie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juillet 1996, page 4059

**Réponse publiée le :** 4 novembre 1996, page 5788